

Conseil de Ville Delémont

Motion

Pour une approche responsable de l'affichage publicitaire sur la voie publique à Delémont

Pour donner suite à une question orale posée lors du conseil de ville du 27 février 2023 au sujet des dispositions prises par la ville en matière d'affichage publicitaire sur la voie publique, le conseil communal reconnaissait le problème que pose l'exposition des enfants à des images qui promeuvent des produits néfastes pour la santé tels que les sachets de nicotine ou les systèmes électroniques de distributions nicotiques (vaporettes, tabac chauffé) ou autres produits contenant de la nicotine, avec ou sans tabac.

Monsieur Koller mentionnait que selon les termes du contrat liant la société générale d'affichage (APG/SGA) à la ville, « seules les publicités dont le texte ou l'image sont susceptibles de troubler l'ordre public ou la morale sont à présenter aux autorités compétentes » avant leur exposition.

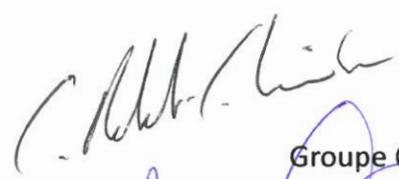
Dès lors, bon nombre de publicités dont le contenu peut pourtant interpeller, voire choquer, passent sous le radar des autorités de la ville.

Depuis 2023, la ville de Delémont bénéficie du label « commune en santé ». Dès lors, nous pouvons espérer qu'elle fasse preuve en cohérence entre l'image qu'elle souhaite promouvoir par le biais de ses actions en faveur de la santé physique et psychique de ses habitant·e·s et le contenu des affiches publicitaires qui fleurissent partout en ses murs et sous sa responsabilité.

La présente motion demande que les autorités communales revoient les termes du contrat qui lient l'entreprise APG/SGA à la ville et refusent le marketing publicitaire de produits qui entraînent le surendettement, des dépendances ou autres problèmes de santé publique ainsi que la production élevée de déchets.

En outre, elle demande que les panneaux d'affichage situés le long des trottoirs ainsi qu'au niveau des abris-bus soient dévolus aux informations et activités se déroulant en ville ou servent d'espaces libres dévolus à l'expression des habitant·e·s.

Delémont, le 29 janvier 2024



Groupe CS·POP Vert·e·s
Céline Blaser





